



Commune de BERNEX

Dans sa séance du 4 février 2020, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. ES 18-2019-67 : demande de crédit d'étude pour l'établissement du projet de requalification des rues du village

Le Conseil municipal, par 17 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit d'étude No ES 18-2019-67 pour l'établissement du projet de requalification des rues du village
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'670'000 TTC destiné à cette étude
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif
4. D'amortir ce crédit conjointement avec le crédit principal, ou en une année en cas de non-réalisation de celui-ci. Les dépenses concernant l'aménagement seront amorties en 30 ans. Les dépenses relatives à l'assainissement seront amorties en 40 ans et financées parallèlement par l'encaissement d'un loyer versé par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) à enregistrer au fonctionnement.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé à hauteur de CHF 92'622.- TTC par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) et à hauteur CHF 15'000.- TTC par la Confédération (OPB), la part de Bernex se montant à CHF 1'562'378.- TTC

2. ES 21-2019-71 : demande de crédit pour l'achat d'un véhicule porte-outils communal

Le Conseil municipal, par 17 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit No ES 21-2019-71 pour l'acquisition d'un véhicule porte-outils communal
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 276'000.- TTC destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 15 annuités dès l'année d'acquisition soit en 2020

3. ES 22-2019-72 : demande de crédit pour l'achat d'un véhicule de service

Le Conseil municipal, par 17 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit No ES 22-2019-72 pour l'achat d'un véhicule de service
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 50'000.- TTC destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès l'année d'acquisition, soit en 2020

4. ES 23-2020-73 : demande de crédit garage Grands-Buissons (Sézenove) – mise en conformité des collecteurs publics

Le Conseil municipal, par 17 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit No ES 23-2020-73 garage Grands-Buissons (Sézenove) – mise en conformité des collecteurs
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 110'000.- TTC, dont à déduire la TVA récupérable au titre d'impôt préalable de CHF 8'470, destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette finale à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif
4. De prendre acte que ce crédit sera financé entièrement par une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique n° 7206.6322
5. DES 25-2020-75 : demande de crédit pour le verdissement et l'aménagement du préau de l'école de Cressy et de ses alentours

Le Conseil municipal, par 17 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit No DES 25-2020-75 pour le verdissement et l'aménagement du préau de l'école de Cressy et de ses alentours, pour un total de CHF 762'000.- TTC à répartir entre la commune de Bernex (30%) et la commune de Confignon (70%), la commune de Confignon étant pilote du projet
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 228'600.- destiné à ces aménagements, représentant la part de Bernex, soit 30% de la somme totale
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif
4. D'amortir le crédit de 228'600 F en 10 ans dès la fin des travaux, soit en principe 2020
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation de la délibération du crédit lié à ces travaux par la commune de Confignon
6. Modification de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat civil de Bernex du 01.10.2008

Le Conseil municipal, par 17 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. D'adopter les modifications apportées à la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex du 1^{er} octobre 2008, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (*première date possible*).
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, membres de l'Arrondissement.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le : 23 mars 2020

Bernex, le 12 février 2020

La Présidente du Conseil municipal :
Christine NOVELLE DAMOND